Elections Professionnelles 2022

PROCEDURE DE VOTE

Pour voter, c'est (relativement) simple

(Demander peut-être une bonne heure de décharge syndicale 😊)

Avant d'allumer votre ordinateur, il faudra vous munir de :

- ***Votre Code d'accès*** *(reçu dans votre boite à lettres avec le courrier de notre Présidente du 7 nov. 2022 et les listes de candidats)*
- ***Votre IBAN,*** *(Relevé d'identité bancaire du compte recevant vos payes),*
- ***Votre téléphone portable*** *(à défaut un fixe qui reçoit et enregistre les messages vocaux)*

- Connectez-vous sur :

  https://bourgognefranchecomte.vote.voxaly.com

- Accédez à votre espace (très) personnel en quatre étapes (**plus UNE**) :

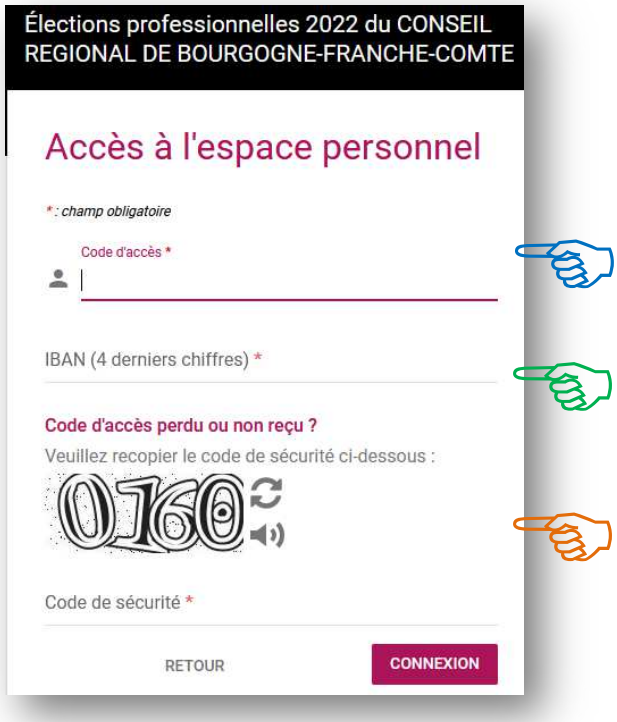

Code d'accès (étape 1)

IL FAUDRA POUR CELA VOUS MUNIR LE JOUR OU VOUS SOUHAITEZ VOTER

- de votre code personnel et confidentiel reçu dans **le courrier SPECIAL ELECTIONS**

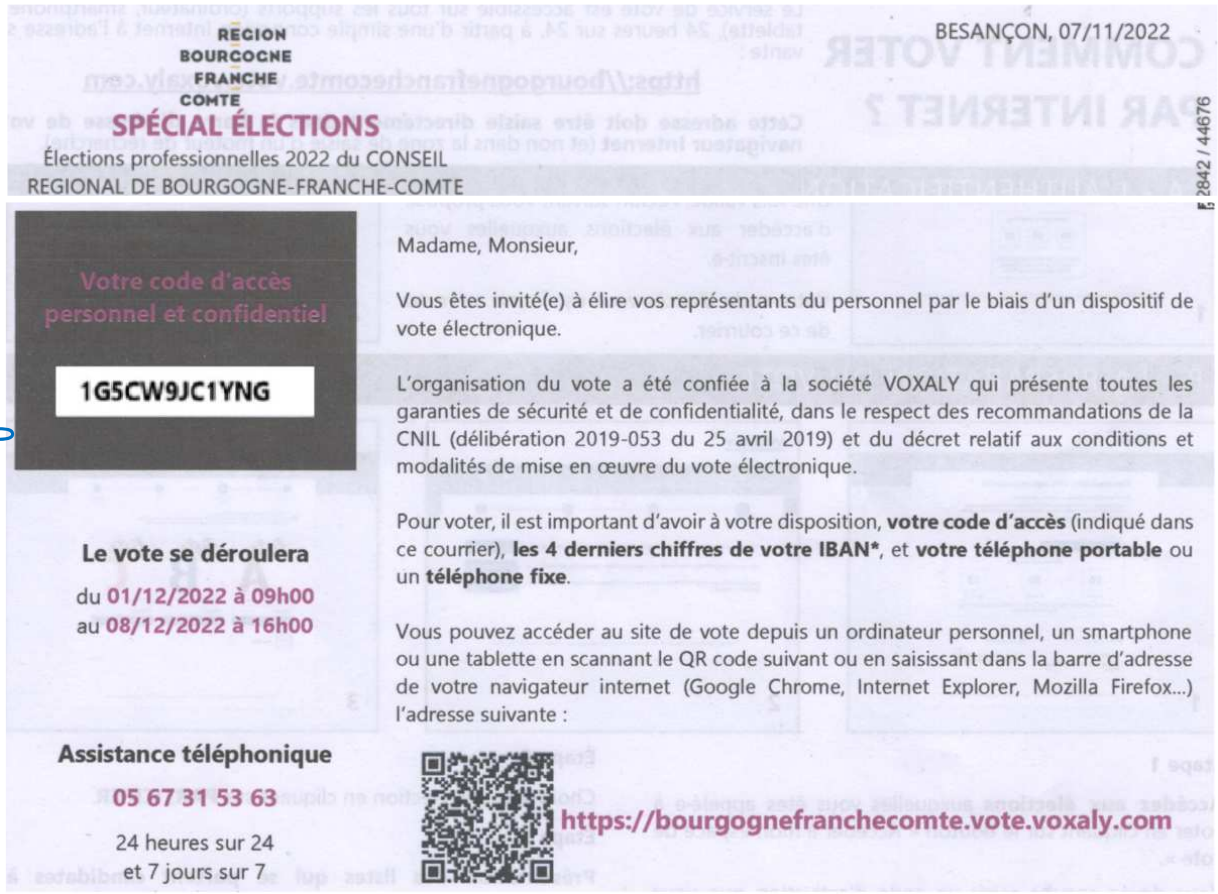

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

BESANÇON, 07/11/2022

SPÉCIAL ÉLECTIONS

Élections professionnelles 2022 du CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

F 2842 / 44676

Votre code d'accès personnel et confidentiel

1G5CW9JC1YNG

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à élire vos représentants du personnel par le biais d'un dispositif de vote électronique.

L'organisation du vote a été confiée à la société VOXALY qui présente toutes les garanties de sécurité et de confidentialité, dans le respect des recommandations de la CNIL (délibération 2019-053 du 25 avril 2019) et du décret relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique.

Pour voter, il est important d'avoir à votre disposition, **votre code d'accès** (indiqué dans ce courrier), **les 4 derniers chiffres de votre IBAN***, et **votre téléphone portable** ou un **téléphone fixe**.

Le vote se déroulera

du 01/12/2022 à 09h00
au 08/12/2022 à 16h00

Vous pouvez accéder au site de vote depuis un ordinateur personnel, un smartphone ou une tablette en scannant le QR code suivant ou en saisissant dans la barre d'adresse de votre navigateur internet (Google Chrome, Internet Explorer, Mozilla Firefox...) l'adresse suivante :

Assistance téléphonique

05 67 31 53 63

24 heures sur 24
et 7 jours sur 7

https://bourgognefranchecomte.vote.voxaly.com

IBAN (étape 2) - IBAN de votre Compte bancaire sur lequel sont versés vos salaires

- Renseigner les quatre derniers chiffres de votre IBAN, même s'ils se répartissent sur deux peignes

ex : IBAN : FR99 | 1100 | 9873 | 9649 | 0310 | 7649 | 695

vous choisirez ici, « 9 6 9 5 »

Code de sécurité (étape 3)

Celui qui s'affiche à l'écran.

Vous accédez (enfin) à votre espace de vote

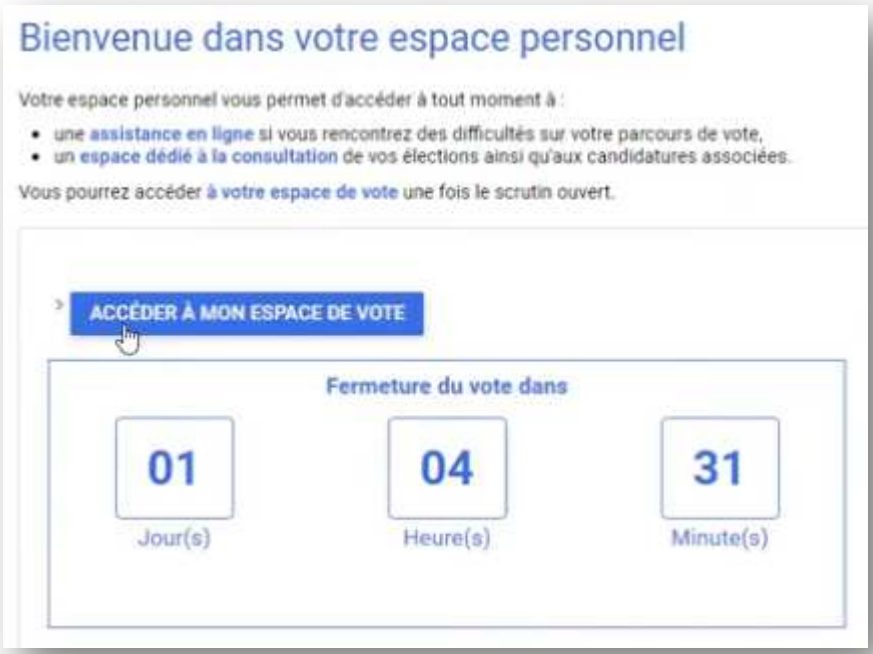

C'est là que se passe la **quatrième étape** :

MUNISSEZ-VOUS de VOTRE TELEPHONE PORTABLE

Dernière étape :

Entrer le numéro d'activation reçu par SMS (ou message vocal sur un téléphone fixe).

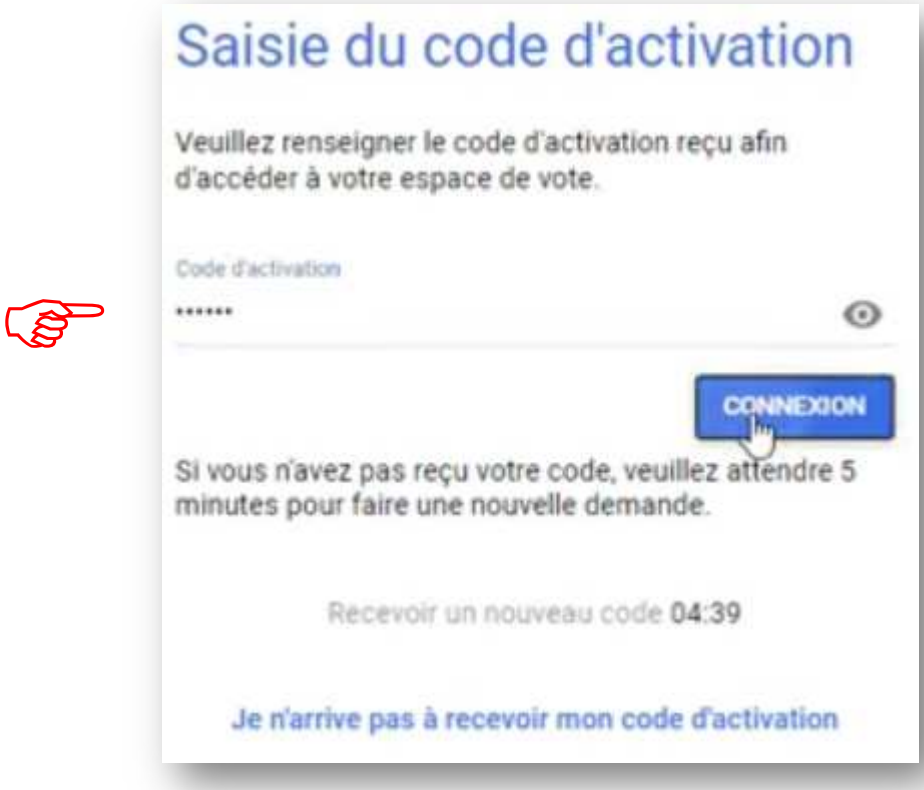

ALORS QUOI, lorsqu'on vous disait que c'était simple, on avait raison non ?

Ça y est, on peut VOTER ! 😉 (et même deux fois)

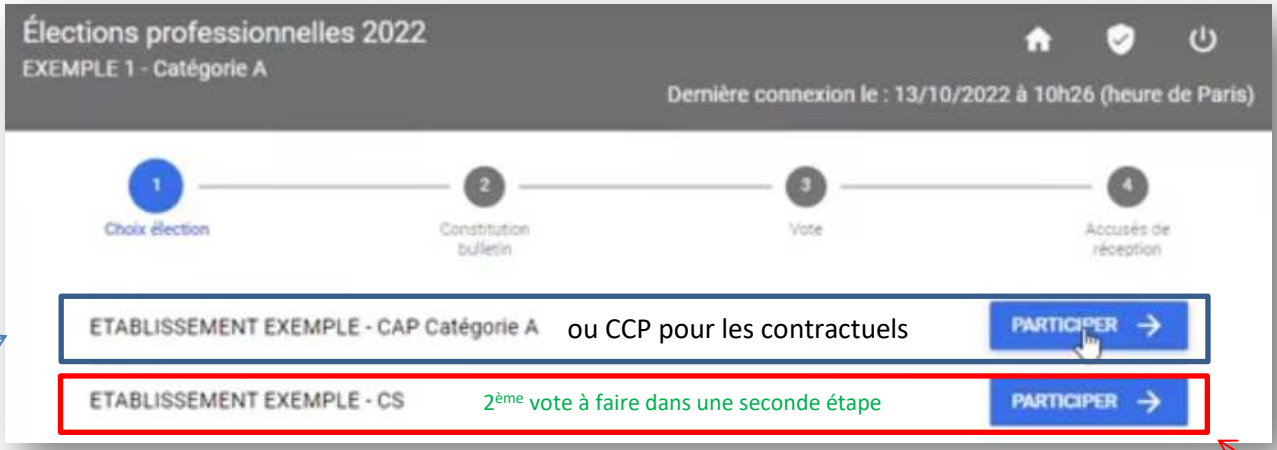

- **Pour la CAP (titulaires C, B ou A) ou la CCP (contractuels),**

lorsque vous aurez voté pour la CA, vous pourrez voter pour le CT (Comité social).

- **Pour le CS (Comité social)**

Voter à présent pour le Syndicat qui vous représente le mieux

Deux possibilités s'offrent à vous :

- **Voter pour le syndicat qui vous représente,**
- Voter blanc.

La validation de votre VOTE

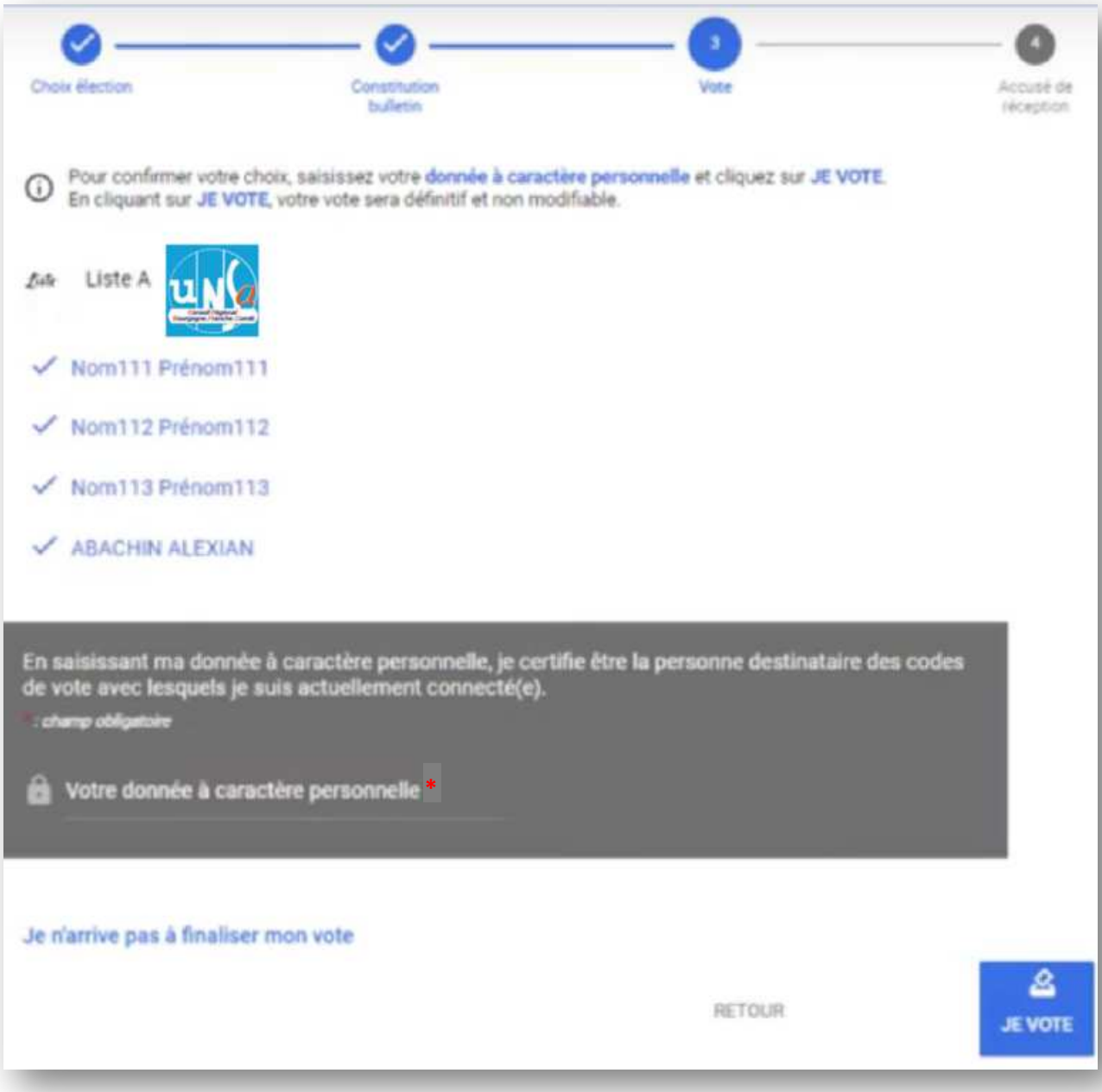

*** « Votre donnée à caractère personnel » :** apparemment, il s'agit du code d'activation, reçu par SMS.

Lorsque vous aurez validé votre vote, vous pourrez :

- Télécharger votre émargement électronique,
- Télécharger votre preuve de dépôt du bulletin de vote dans l'urne… et revoter pour la liste du Comité Social Territorial

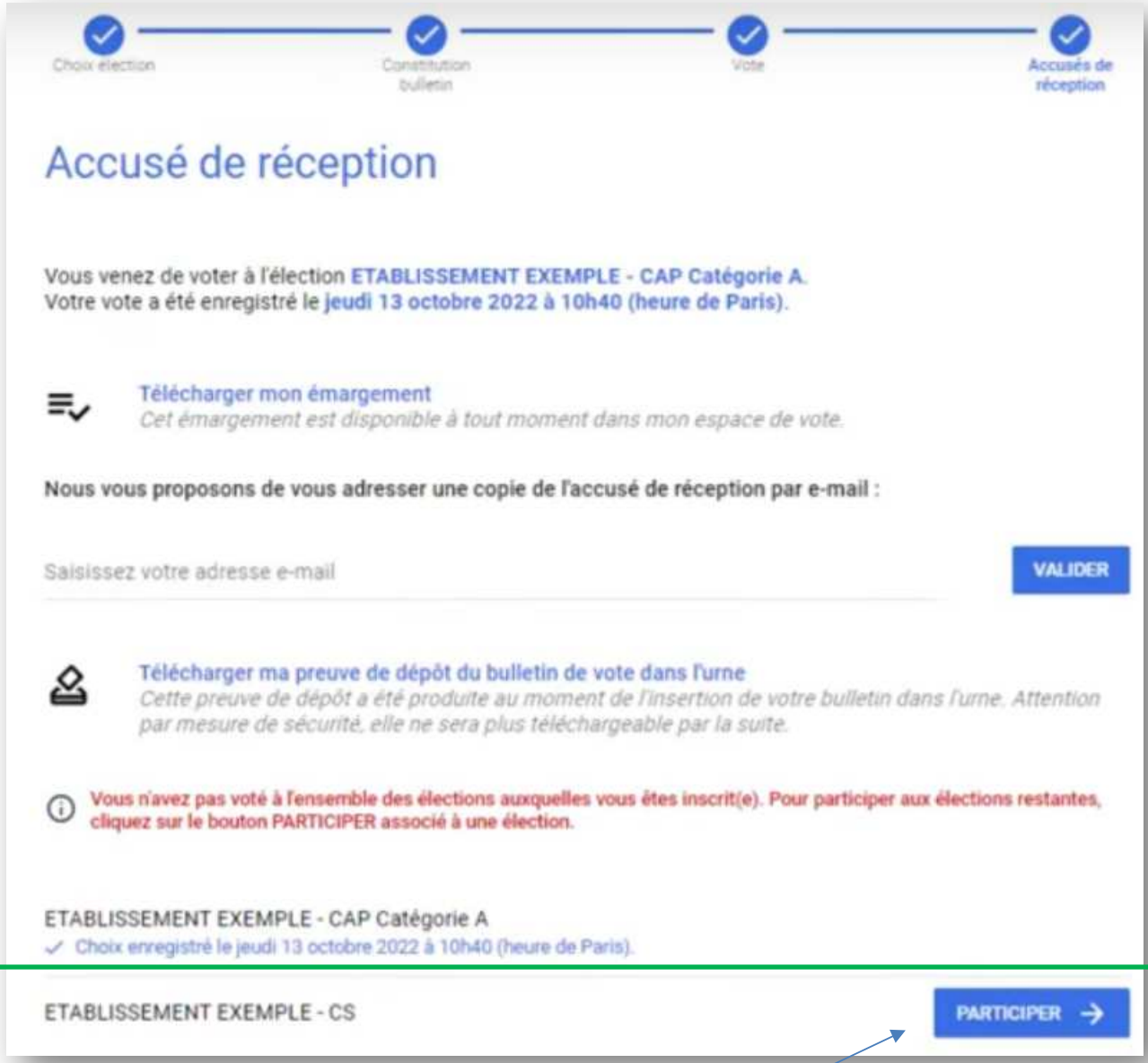

Ne fermez pas l'appli pour voter pour le Comité social !!!

(Sinon, vous devrez recommencer toute la procédure depuis le début)

Si vous n'avez pas tout suivi, vous pourrez regarder cette vidéo :

https://www.youtube.com/watch?v=pSqHSt4FPg4